

Convention de séjour linguistique en Chine (deux semaines)

ENTRE :

L’Institut Confucius des Pays de la Loire d’Angers, association de loi type 1901, enregistrée sous le numéro de SIRET 51432806100015, sise au 22 Allée François Mitterrand 49100 Angers, représentée par sa directrice française, Mme ROMOLACCI Justine, et sa directrice chinoise, Mme LIU Yuanyuan,
ci-après désignée « l’ICPL »

D’une part,

Et,

M/Mme.....

Né(e) leà.....

Demeurant

.....
élève du stage linguistique (deux semaines) 2026 de l’Institut Confucius des Pays de la Loire

ci-après désigné(e) « l’élève »,

D’autre part,

L’ICPL et l’élève sont ci-après désignés individuellement par la « PARTIE » et collectivement par les « PARTIES ».

PREAMBULE

Dans le cadre des relations entre l’ICPL et l’Université de LUDONG à Yantai en Chine, un séjour linguistique d’été (deux semaines) est organisé par l’Institut Confucius à destination d’étudiants âgés de 18 à 30 ans, étant titulaire du HSK (pas de niveau défini), ayant un passeport en cours de validité valable au moins 6 mois après la date de fin de visa. Ce séjour a pour objectif le développement des compétences linguistiques (mandarin) et culturelles de l’étudiant en Chine.
Les Parties conviennent donc des dispositions suivantes.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

L’élève fera partie d’un groupe, accueilli par l’Université de LUDONG (ci-après désignée « Ludong ») en Chine pour la période du dimanche 12 juillet au samedi 25 juillet 2026.
Les PARTIES souhaitent prévoir les modalités de ce séjour linguistique.

ARTICLE 2 : Modalités pratiques

Le séjour linguistique aura lieu à Ludong, sise à Yantai en Chine. Ludong accueillera les élèves de l’Institut Confucius dans la journée du 12 juillet. L’ICPL assurera l’organisation des activités prévues pendant le séjour (Annexe 1). Le contenu des activités proposées est sujet à modification.

L’élève participant au séjour linguistique et culturel prendra en charge ses frais de transport entre son lieu de départ et l’aéroport de Yantai, les frais de visa, un supplément éventuel pour une chambre individuelle, son assurance santé et rapatriement, les frais de manuels et ses dépenses personnelles. L’hébergement à la Ludong, les frais de scolarité, la restauration et les transports sur le territoire chinois seront pris en charge

par le siège des Instituts Confucius du 12 au 25 juillet. Si l'élève souhaite prolonger son séjour en Chine, tous les frais occasionnés avant la date du 12 juillet ou après la date du 25 juillet seront à sa charge.

Pour confirmer la pré-inscription, l'élève enverra un chèque de caution d'un montant de 100 euros à l'ordre de l'Institut Confucius (Adresse : 22 allée François Mitterrand, 49100 Angers). Sous réserve de la validation du dossier, le chèque sera rendu à l'élève le jour de l'arrivée à Yantai. Après validation de l'inscription et en cas de désistement du part, le chèque ne sera pas retourné à l'élève.

L'Institut Confucius se réserve le droit d'annuler l'activité dans le cas d'un nombre d'inscrits insuffisant. Dans ce cas, l'Institut prend la responsabilité de renvoyer le chèque à tous les inscrits.

Pendant son séjour en Chine, l'élève sera encadré par le *College of International Education* de la Ludong et le référent de l'Institut Confucius des Pays de la Loire. L'élève suivra des cours de chinois et des activités culturelles.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du séjour linguistique, soit du 12 au 25 juillet 2026. Elle pourra être prolongée ou modifiée par un avenant qui précisera l'objet de cette prolongation ou modification ; ainsi que les modalités de son exécution en cas de besoin.

ARTICLE 4 : Statut de l'élève

L'élève s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la Ludong, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité de l'université d'accueil. Les élèves s'engagent également à respecter la législation du pays d'accueil.

Les horaires de présence aux cours de chinois seront fixés par la Ludong. L'élève a l'obligation d'y être assidu. En cas d'absence (notamment pour raisons de santé), il doit en informer son référent et obtenir l'accord au préalable de *College of International Education* de Ludong.

ARTICLE 5 : Assurance

Afin de couvrir les risques personnels, pour lesquels l'ICPL ne saurait être tenu pour responsable, que l'élève pourrait causer aussi bien aux personnes ou au mobilier de la Ludong, l'élève devra souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

L'élève souscrira également une assurance santé prenant en compte ses éventuels frais sur le territoire chinois, ainsi qu'une assurance rapatriement pour la durée du séjour.

ARTICLE 6 : Litiges

Les PARTIES soumettent leur convention et ses suites aux règles de droit français.

En cas de difficultés sur l'interprétation de la présente convention, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les PARTIES conviennent d'un commun accord de soumettre les litiges au Tribunal Administratif compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

**Justine ROMOLACCI et LIU Yuanyuan,
Directrices de l'Institut Confucius
des Pays de la Loire**

**Le stagiaire
Nom et prénom:**

.....

A Angers, le

.....

A, le

Annexe 1



Stage linguistique et culturel en Chine organisé par l'Université de LUDONG et l'Institut Confucius des Pays de la Loire

Adresse : 22 allée François Mitterrand – 49100 Angers

Téléphone : 02 41 95 53 52

Courriel : direction-cn@confucius-angers.eu

Site Internet : www.confucius-angers.eu

Durée du séjour :

Du dimanche 12 juillet au samedi 25 juillet 2026.

NB : l'accueil des participants se fera le dimanche 12 juillet et le départ le samedi 25 juillet.

Lieu du séjour :

Campus de l'Université de LUDONG (186 Route Hong Qi Zhong, District Zhifu, 264025 Yantai, Province du Shandong).

Hébergement et repas :

L'hébergement : chambre double sur le campus de l'Université de LUDONG avec douche & toilettes, télévision, téléphone, wifi gratuit.

Les participants prennent leurs repas à la cantine des étudiants étrangers sur le campus.

Conditions d'inscription :

- Âge : de 18 à 30 ans.
- Être natif ou résider actuellement en France.
- Être de nationalité non chinoise
- Être titulaire du HSK (*hsk 2 au minimum*)
- Adhérer à l'association Institut Confucius
- Être en bonne santé
- Avoir un passeport en cours de validité, valable au moins 6 mois après la date de fin de visa.

A noter :

Le groupe de participants doit être composé de 10 élèves au minimum pour que le séjour soit organisé. Le groupe de participants sera composé de 20 élèves au maximum.

NB : une sélection sur dossier sera effectuée si plus de 20 personnes se préinscrivent. Les élèves de l'Institut Confucius et les personnes résidant dans la région de Pays de la Loire seront prioritaires.

Le programme pédagogique et culturel :

- Les cours de chinois se déroulent chaque matin du lundi au vendredi pendant 3 heures. Ils sont dispensés par des enseignants de l'Université de LUDONG spécialisés dans le chinois langue étrangère. Les participants seront répartis par niveau lors d'un test le jour de leur arrivée (au minimum 8 participants par groupe).

L'enseignement se répartit en cours de compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, ainsi que des cours sur la culture chinoise.

- Deux après-midis par semaine, des professeurs diplômés de l'Université de LUDONG proposeront des ateliers culturels collectifs : papier découpé, calligraphie et peinture chinoises, taïchi, danse de l'éventail, opéra de Pékin ou cuisine etc.
- Un après-midi par semaine, une petite sortie au bord de la mer ou au musée Changyu
- Des excursions seront organisées par l'Université de LUDONG vers les sites incontournables de la province tels que Qufu (ville de naissance de Confucius) ou le Mont Tai pendant le weekend.

Un référent de l'Institut Confucius des Pays de la Loire accompagnera le groupe sur place tout au long du séjour.

Prise en charge :

Par l'élève : les frais de transport aller-retour jusqu'à Yantai, les frais de visa, d'assurance et rapatriement, un supplément éventuel pour une chambre individuelle, les frais de manuels (300 yuans, règlement sur place) et les dépenses personnelles, les frais d'assurance pendant le séjour en Chine (100 yuans, règlement sur place) et les dépenses personnelles.

NB : une lettre d'invitation sera délivrée par l'Université de LUDONG afin de pouvoir procéder à la demande de **visa**.

Par l'Université de Ludong : les cours de langue, les activités culturelles des après-midis et week-ends (cités ci-dessus), le logement et les repas pendant toute la durée du séjour.

Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription : **le dimanche 05 avril 2026.**

Procédure d'inscription :

* Veuillez remplir (sur ordinateur) et signer le Bulletin-de-préinscription. Veuillez également joindre un scan de votre passeport, une photo d'identité électronique, et renvoyer le tout par e-mail à : direction-cn@confucius-angers.eu / lyfy09@163.com .

Pour confirmer votre pré-inscription, veuillez envoyer un chèque de caution d'un montant de 100 euros à l'ordre de l'Institut Confucius (Adresse : 22 allée François Mitterrand, 49100 Angers).

Sous réserve de la validation de votre dossier, le chèque vous sera rendu le jour de votre arrivée à Yantai. Après validation de votre inscription et en cas de désistement de votre part, le chèque ne vous sera pas retourné.

* Sous réserve de la validation de votre dossier, l'Institut Confucius vous fera parvenir la lettre d'invitation et un certificat afin de procéder à la demande de visa auprès de l'Ambassade de Chine en France.

Contact :

Mme LIU Yuanyuan, directrice chinoise de l'Institut Confucius des Pays de la Loire

Téléphone : 02 41 95 53 52, e-mail : direction-cn@confucius-angers.eu

Numéro Wechat : CynthiaL09 (Un groupe de wechat sera fondé pour faciliter la communication pour les démarches suivantes)